

Le net rejet de l'initiative pour la réduction des dépenses militaires

Autor(en): **Brunner, Dominique**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **146 (2001)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOMMAIRE

Février 2001

	Pages
Editorial	
Rejet de l'initiative sur les dépenses militaires	3
Brigade blindée 1	
«Wiva 2000», échange franco-suisse	6
Les aléas de la préparation	11
Témoignage d'un officier français	14
Quelques leçons	16
Conduite	
Stages de formation militaire ouverts à des civils	18
Artillerie	
Le système «Artillerie» de la Bundeswehr (2)	24
Le système suisse «Artillerie/Armes d'appui»	27
Reflets	
Diriger et commander au XXI ^e siècle	24
Armement	
Eurosatory 2000: forte présence suisse	32
«Merkawa»: mythe et réalité (2)	37
Dossier «Russie»	
La guerre bactériologique aujourd'hui en Russie	42
Histoire	
L'arrondissement territorial de Genève	44
Nouvelles brèves	52
Revue des revues	55
SSO: comité central	I-II
RMS-Défense Vaud	III-VI

Le net rejet de l'initiative pour la réduction des dépenses militaires

C'est très exactement onze ans après la votation sur l'initiative pour la suppression de l'armée, le 26 novembre 1989, que le peuple suisse a, le 26 novembre 2000, clairement rejeté l'initiative pour la redistribution des dépenses militaires (réduction de ces dépenses de 50% en l'espace de dix ans). Cette fois, 62% ont dit «Non». Il y a onze ans, on ne comptait «que» 64% de non. Le résultat d'alors fut ressenti par bien des gens comme un échec pour l'armée et une politique de sécurité crédible. En dépit d'indices écrasants, on n'a pas voulu reconnaître le fait que nombre de votes approuvant l'initiative étaient une sorte de démonstration. L'explication principale de cette catégorie de votes n'était pas la fin de la domination de l'Europe de l'Est par l'Union soviétique, mise en évidence par la disparition du mur de Berlin, mais la conviction d'une grande majorité de Suissesses et de Suisses, selon laquelle l'initiative visant à la suppression pure et simple de l'armée serait balayée aux urnes. Des enquêtes démoscopiques ont montré en effet, pendant les mois précédant le 26 novembre 1989, que 70 à 80% des personnes interrogées s'attendaient au rejet de l'initiative, alors que quelque 30% faisaient part de leur intention de l'approuver. Parce que l'on était certain quant à l'issue de la votation,

on pensait pouvoir se permettre une sorte de démonstration de mauvaise humeur.

Depuis, le peuple suisse s'est prononcé trois fois sur des initiatives concernant la politique de sécurité. Le 6 juin 1993, il rejetait l'initiative contre l'acquisition des avions de combat *F/A-18*, de même que l'initiative contre de nouvelles places d'armes (qui n'étaient d'ailleurs pas prévues); le 8 juin 1997, il opposait un non catégorique à l'initiative qui demandait l'interdiction des exportations de matériel de guerre et, le 26 novembre 2000, il renvoyait aux oubliettes de l'histoire l'idée saugrenue de limiter constitutionnellement les crédits pour la défense de 50%. Toutes les tentatives entreprises par la gauche et soutenues par un méprisable quarteron de journalistes, notamment romands, pour ébranler la sécurité du pays et restreindre sa liberté d'action (liberté d'action et économie des forces sont les deux règles de la stratégie) ont lamentablement échoué!

L'interprétation erronée de la décision populaire de novembre 1989 a engendré des conséquences graves. Nous ne nous référons pas à la réduction massive des effectifs de l'armée, ni à sa réorganisation effectuée sous le nom d'Armée 95. Ces mesures s'imposaient.

Nous faisons allusion à l'introduction des cours militaires bisannuels, à la réduction de la durée des écoles de recrues, à la formation pratique insuffisante des futurs commandants d'unités, au fait qu'on a pour l'essentiel biffé les exercices de troupes aux échelons du bataillon et du régiment, sans parler des échelons supérieurs. Des officiers de haut rang n'hésitent pas à qualifier publiquement l'Armée 95 d'échec, en allemand moderne de *flopp*, et cela sans sourciller. Preuve qu'il s'agissait d'erreurs graves, on entend, avec la nouvelle armée, prolonger la période de formation de base, abandonner le rythme de deux ans et ainsi de suite.

Mais la faute principale ne consiste pas à avoir mal interprété la volonté du peuple. **La faute principale, c'est d'avoir**

cru devoir l'interpréter. Ce qui veut dire: avoir voulu tenir compte d'une minorité importante, pourtant battue aux urnes. Nous avons de bonnes raisons de dénoncer de telles tendances, à la suite du rejet incontestable de l'initiative pour la redistribution des dépenses et à la veille de décisions importantes au sujet de la nouvelle armée. La remarque faite au soir de cette votation comme quoi le rejet de l'initiative visant à la réduction de moitié des crédits militaires ne signifiait pas un chèque en blanc en vue de dépenses militaires accrues est un exemple typique de ce genre de réflexe de «concordance» aussi injustifié que dangereux. Le peuple avait à peine repoussé par 77% des voix l'initiative pour l'interdiction des exportations de matériel de guerre que Berne faisait savoir qu'on ap-

pliquerait à l'avenir une politique restrictive en matière d'exportations de matériel militaire.

Au cours des dernières onze années, le peuple a régulièrement manifesté son appui à une politique de sécurité responsable et prudente. Le 26 novembre 2000, il a confirmé la répartition des compétences en vigueur selon la loi: le Conseil fédéral recommande, le Parlement décide des moyens financiers qui seront alloués à la défense. C'est donc sans regarder à gauche que le Conseil fédéral devrait proposer ce qui est nécessaire à l'armée future, quel qu'en soit le prix! Il y a d'autant plus de raisons d'agir ainsi que les dégâts causés par l'Armée 95 doivent être entièrement réparés. Notre peuple y a droit!

**Colonel EMG
Dominique Brunner**